CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
DE LA RÉGION DE TROIS-RIVIÈRES

RAPPORT D'ACTIVITÉS
1989-1990

LE SUCCÈS D'UN ORGANISME COMME
LE NOTRE REPOSE SUR L'IMPLICATION
DE CHACUN DE SES MEMBRES

ÊTRE IMPLIQUÉ, C'EST PARTICIPER,
JOUR APRÈS JOUR, À RÉINVENTER
DE NOUVELLES POLITIQUES,
PROGRAMMES, APPROCHES POUR
AMÉLIORER LA SANTÉ ET
LE BIEN-ÊTRE DE LA POLULATION

Dans la présente publication, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

91-04424/

CRSSS 04

Le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Trois-Rivières (CRSSS-04) est un organisme public qui intervient au niveau de la planification, de l'organisation et de la coordination des services de santé et des services sociaux dans la région afin de s'assurer que les services soient accessibles, efficaces et continus.

Mission générale

- Améliorer l'état de santé et le bien-être de la population.
- Assurer l'accessibilité aux services à toute personne d'une façon continue et pendant toute la vie.
- Encourager la population et les groupes qui s'y forment à participer à l'administration et au développement des établissements.
- Adapter les services aux besoins de la population en assurant une répartition juste et rationnelle des ressources.
- Favoriser le recours aux méthodes modernes d'organisation et de gestion.
- Promouvoir la recherche et l'enseignement dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Missions spécifiques

Dans le cadre de sa mission générale, le CRSSS-04 entend exercer les fonctions spécifiques suivantes:

- la planification, la programmation, le financement et le contrôle des services de santé et des services sociaux de la région.
- la communication avec la population régionale et avec le réseau de la santé et des services sociaux;
- la représentation des intérêts et des besoins de la population de la région;

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président 3

Membres du conseil d'administration 5

Rapport du directeur général 6

Planification et programmation 11

Système régional d'admission 14

Immobilisations et équipements 15

Transport ambulancier 17

Communication 21

Services administratifs 25

États financiers 27

Prix du Conseil régional 29

Yvon Milette
Président

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Au terme de chaque année d'opération, le Conseil régional évalue sa performance à la lumière des objectifs établis en début d'exercice, effectue s'il y a lieu les corrections qui s'imposent et détermine de nouveaux sommets à atteindre. Le rapport annuel d'activités est l'un des moyens utilisés pour faire le point.

Certes, beaucoup de travail a été effectué en 1989-1990 au CRSSS-04. Le présent rapport fait état des principales réalisations qui sont autant de victoires sur la maladie, sur la difficulté de vivre des personnes, des familles, des communautés. Or nonobstant, cette performance dont, à juste titre, chacun et chacune des membres du conseil d'administration, des comités, commissions et personnel doit être fier, les problèmes pour lesquels nous existons semblent croître.

En effet, une recherche récente de la Commission des Affaires sociales démontre une augmentation considérable du nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté et d'autre part, un écart grandissant entre la misère des uns et la richesse des autres. Certaines régions sont plus défavorisées, on le sait, mais d'importantes inégalités se manifestent aussi à l'intérieur même des régions.

Or, on connaît les effets du paupérisme sur la santé des gens surtout celle des enfants: alimentation déficiente, problème de croissance, vulnérabilité accrue à certaines maladies physiques ou mentales, espérance de vie considérablement amoindrie.

Au plan social, les effets sont tout aussi tragiques. Les défavorisés (le terme s'est banalisé avec le temps) sont souvent logés de façon inadéquate. Leur accès aux études supérieures est plus difficile, au marché du travail aussi. L'inégalité des chances peut expliquer nombre de frustrations, démissions, ou manifestations d'agressivité.

Planificateur, producteur et coordonnateur de services de santé et de services sociaux, le Conseil régional s'inquiète de ces problèmes socio-économiques, de ces problèmes humains qui affectent autant notre population. Dans le cadre de la réforme imminente de notre système de services, nous voulons modifier notre approche, faire un virage de la notion de services à celle de personnes. Nous nous rallions à l'orientation du Ministre de la santé et des services sociaux qui, en ce sens, propose des objectifs concrets et mesurables vers la santé, vers le bien-être plutôt qu'une course aux records dans le nombre d'actes posés.

Il faut s'attaquer à la pauvreté, à nos pauvretés. Si noble que soit cet objectif, sa réalisation demeure complexe. Notre mandat et nos ressources humaines et financières étant limitées, il nous faut donc circonscrire les dimensions particulières du problème auxquelles nous pouvons raisonnablement nous attaquer. Pour ce faire, le Conseil régional organise pour la mi-octobre, une journée d'étude à l'intention des représentants des établissements et des organismes communautaires de toute la région. Les partenaires des municipalités régionales de comté y seront également invités.

Bien que le programme ne soit pas encore arrêté, on pourra certes y identifier des priorités d'action, des cibles d'intervention, des modalités de partage des ressources qui nous seront allouées par le Ministère selon les programmes, les sous-régions et le type d'organismes dispensateurs de services. Le sous-ministre de la santé et des services sociaux, monsieur André Dicaire et son sous-ministre-adjoint, monsieur Maurice Boisvert, ont accepté d'y participer. Ainsi leur apport permettra-t-il de relier cette démarche à l'ensemble du processus de révision engagé depuis cinq ans.

Améliorer la qualité de vie de notre population, réduire les iniquités interrégionales et intrarégionales sont des problèmes si vastes qu'il s'impose de développer toutes les alliances possibles avec les organismes, avec les personnes qui partagent de tels objectifs. **Vous êtes de celles-là.**

Yvon Milette, président

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRSSS-04
au 31-03-90

COLLÈGES ÉLECTORAUX	MEMBRES
Maires	• Monsieur Réal Lévesque • Monsieur Jean-Claude Soucy
Université du Québec à Trois-Rivières	• Monsieur André Thibault
Collèges d'enseignement général et professionnel	• Monsieur Raymond W. Pronovost
Organismes bénévoles	• Monsieur Yvon Milette, président (1)
Conseils des médecins, dentistes et pharmaciens	• Docteur Yvon-Gilles Paquin (1)
Centres d'accueil	• Monsieur Maurice Dallaire (1)
Centres hospitaliers	• Monsieur Mathieu Vaillancourt
Centres locaux de services communautaires	• Monsieur Laurent Paré
Centre de services sociaux	• Monsieur Wilfrid Duchesne
Directeurs généraux des établissements	• Monsieur Rémi Moisan (1)
Groupes socio-économiques	• Madame Jeanine Richard Bouvet, v. prés. • Monsieur René Plourde • Madame Régina St-Hilaire
Membre d'office	• Monsieur Jean-Yves Dessureault (1) Directeur général

(1) Membres du comité administratif

Membres du conseil d'administration lors d'une assemblée régulière

Jean-Yves Dessureault
Directeur général

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 1989-1990 a été fort mouvementée. L'étude de l'avant-projet de loi sur les services de santé et les services sociaux et les représentations qu'il a générées, la croissance des dépenses à un rythme supérieur à celui des revenus, le difficile renouvellement des conventions collectives, voilà notamment quelques problèmes qui ont mobilisé beaucoup d'énergie au cours de cette période.

Nonobstant ces difficultés inhérentes au fonctionnement même du système, l'année écoulée a été ponctuée de nombreuses réalisations qui s'avèrent être autant de succès dans la réalisation des objectifs établis pour le cycle 1987-1990. Certes, le Conseil régional n'est pas un établissement dispensateur de services directs à la population. Ses fonctions de planification, mise en place de services, coordination, financement et contrôle font de cet organisme, une instance régionale qui permet aux CLSC, aux centres hospitaliers, au centre de services sociaux et aux centres d'accueil de jouer leur rôle avec plus d'efficacité et de complémentarité.

La motivation profonde qui nous amène à travailler plus et mieux, demeure néanmoins la population, la personne en besoin de services de santé ou de services sociaux. Nos dossiers sont de trois ordres:

- services à la clientèle
- services aux établissements
- services de soutien.

LES SERVICES À LA CLIENTÈLE

Nous avons nécessairement travaillé dans tous les programmes de services aux diverses clientèles en cours d'année. Ainsi, toute la population régionale et, en particulier les personnes victimes de problèmes de santé physique, mentale ou sociale ont-elles été l'objet ou les sujets des interventions de l'une ou l'autre de nos équipes de travail. Je me propose, dans le cadre de cette présentation, d'attirer l'attention sur quelques dossiers dans lesquels nous avons davantage investi en 1989-1990.

Déficience intellectuelle et santé mentale

Nous avons développé un plan régional d'organisation des services dans chacun de ces secteurs d'activités. Les plans sont présentement en consultation auprès de la population et devraient être finalisés au cours de l'été 1990. Documents de haute qualité, ces instruments de base serviront à assurer les services requis aux personnes présentant des problèmes à ce niveau quelque soit leur lieu de résidence dans la région 04.

Nous adressons des remerciements bien sincères aux personnes et organismes qui ont consacré leur temps et leur talent à une phase ou l'autre de la préparation de ces pièces maîtresses dans l'organisation des services à ces clientèles et à leur famille.

L'OPHQ

L'Office des personnes handicapées a transféré aux conseils régionaux, la gestion de plusieurs dossiers de subventions. Ainsi, nous administrons maintenant les allocations pour permettre aux familles qui assurent la garde d'un enfant ou d'un adulte handicapé de prendre du répit ou encore pour les dépanner temporairement à l'occasion de circonstances fortuites qui les empêchent d'assumer leur responsabilité. De même, accordons-nous un budget aux personnes lourdement handicapées pour leur permettre de se procurer des services ou encore de se déplacer pour aller recevoir des soins à l'extérieur de leur domicile.

Services pré-hospitaliers d'urgence

La loi 34 sanctionnée en 1988 confie aux régions (sauf la région de Montréal) la coordination du transport ambulancier sur leur territoire. Ce mandat comporte notamment la confection du plan des services préhospitaliers et d'urgence, la négociation et le contrôle des contrats à budgets, l'inspection des véhicules et des équipements, la formation des techniciens, enfin, la gestion des dispositions relatives aux conventions de travail.

Le CRSSS-04 s'est formé une bonne équipe pour assumer cette responsabilité. Déjà d'importants travaux de planification et d'organisation ont été réalisés. Pour la prochaine année, le CRSSS complétera la rédaction du plan de services prévu par la Loi et priorisera le contrôle de la qualité et des aspects financiers.

Coordination des admissions en soins de longue durée

Il est primordial d'accorder à tout adulte en perte d'autonomie les soins et services requis par son état physique, psychique et social, c'est une des responsabilités du réseau. Les demandes de services sont d'abord soumises à chacun des CLSC où un dossier est élaboré. S'il s'avère que des services à domicile peuvent satisfaire aux besoins exprimés, le CLSC procède. Une requête sera cependant acheminée au Conseil régional si un placement en institution ou en famille d'accueil apparaît opportun. Une équipe multidisciplinaire, dont la permanence a été confirmée au cours de 1989-1990, y détermine les services requis. Un comité d'admission s'assure enfin de la prise en charge de la personne par un établissement.

Les droits des bénéficiaires

La loi sur les services de santé et services sociaux confie aux conseils régionaux le soin de recevoir et traiter toute plainte relative aux services auxquels un citoyen a droit selon la loi. On trouvera dans le présent document un rapport complet des opérations en cette matière.

AUTRES SERVICES À LA POPULATION

Au fil des ans, le Conseil régional est devenu le centre principal d'information pour tout le domaine de la santé et des services sociaux dans la région 04. Nombre de gens nous appellent de toutes les parties du territoire Mauricie Bois-Francs pour connaître la ressource à un besoin particulier. Nous nous faisons un devoir de fournir la réponse la plus complète possible et d'orienter le requérant à qui de droit.

De même, recevons-nous de la population l'expression de besoins de ressources additionnelles ou de services particuliers. Nous intégrons ces demandes à l'ensemble du processus d'évaluation des besoins régionaux, lesquels sont présentés au Ministre à chaque année ou encore de façon ponctuelle lorsque l'acuité d'une situation l'exige.

Enfin, devons-nous ajouter que le Conseil régional exerce un rôle important dans notre société par des interventions en situation stratégique. Ainsi nous avons été...

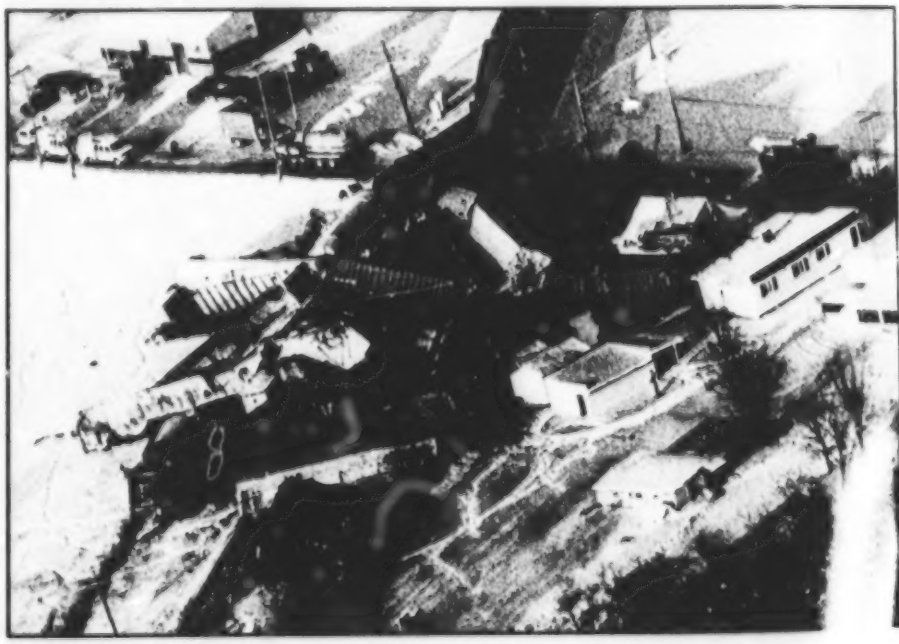

- présents lors du déraillement d'un train chargé de produits toxiques à Saint Léonard;
- actifs au Sommet économique régional en 1989;
- attentifs aux besoins de la population pendant le long conflit de travail du secteur public;
- influents dans le processus de réforme du système de santé et de services sociaux engagé depuis cinq ans et sur le point de se finaliser...

LES SERVICES AU RÉSEAU

Les centres locaux de services communautaires, le centre de services sociaux, les centres hospitaliers et les centres d'accueil dispensent quotidiennement des services de qualité malgré mille contraintes. Le rôle du Conseil régional consiste notamment à les assister et les appuyer dans leur mission.

Cette collaboration prend diverses formes dont la première est certes l'intégration réelle de chaque établissement dans un système régional de services de santé et services sociaux démocratique, équitable, performant, complémentaire, axé sur les besoins généraux et spécifiques des individus, familles et communautés de toute la région et imputable au Ministre et à la population.

Le communautaire

Nous souhaitons que la réforme du système reconnaisse les organismes communautaires comme partenaires à part entière des institutions publiques dans cette entreprise collective de protection et de défense de notre bien le plus précieux: la qualité de vie.

Dans le respect des mandats respectifs et des spécificités propres, il est devenu impératif de développer un véritable partenariat avec le communautaire. Nos objectifs sont communs, nos clientèles sont souvent les mêmes.

MANDATS DÉCENTRALISÉS

Outre les fonctions que la Loi lui confère spécifiquement, le Conseil régional assume désormais nombre de responsabilités qui confirment son rôle prépondérant dans la société. Ainsi,

- nous gérons un budget de recherche en santé communautaire;
- nous assurons le suivi (monitoring) des effectifs médicaux de chacun des centres hospitaliers;
- nous fournissons des avis sur le partage entre programmes ou entre organismes de certaines enveloppes budgétaires;
- nous sommes souvent appelés à intervenir pour aider au règlement de problèmes particuliers à un ou des établissements.

En somme, le Conseil régional favorise les relations les plus productives possibles entre le ministère, les établissements et la population dans le respect de l'autonomie de chacun.

La suite de ce rapport présente nombre d'activités spécifiques qui illustrent comment le CRSSS-04 a su faire face à ses responsabilités au cours de l'année. Autant de réalisations, et la liste est loin d'être exhaustive, m'amènent à conclure que l'année 1989-1990 a été l'une des plus productives dans la jeune histoire du CRSSS-04.

Une telle performance par une équipe aussi réduite témoigne de la qualité et de l'engagement véritable de chacun de ses membres. Je rends hommage à toutes ces femmes, à tous ces hommes qui, tant à l'intérieur du Conseil régional que dans tout le réseau public et privé contribuent à améliorer la qualité de vie dans notre société.

Jean-Yves Dessureault,
Directeur général

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR 1990-1991

Le plan triennal pour la période 1987-1990 contenait cinq grandes orientations, soit:

- L'amélioration de l'organisation des services aux personnes âgées pour leur assurer les meilleures conditions de vie possible.

- L'assurance que chacun des programmes à l'égard des jeunes comprenne l'implantation systématique de services de prévention, de protection et de réadaptation.

- La poursuite d'une plus grande autosuffisance régionale et sous-régionale des services à la population de sorte que la région reçoive du Ministère sa juste part de ressources financières.

- L'établissement d'un leadership adéquat dans la promotion de l'utilisation maximale des ressources du réseau.

- La promotion de l'amélioration de l'état de santé de la population par des interventions à caractère socio-économique.

Pour atteindre au maximum chacune de ces orientations, trente-cinq objectifs furent fixés. Or, plus de 75% de ceux-ci sont maintenant réalisés et six d'entre eux seront atteints d'ici l'automne 1990.

Le travail d'identification des objectifs 1990-1991 est terminé et un projet sera soumis incessamment aux administrateurs. Compte tenu de l'importance de la réforme en cours au niveau du système de santé et de services sociaux, la prudence commande de n'établir des prévisions que pour l'année 1990-1991.

Ces objectifs opérationnels comprendront notamment les priorités suivantes:

- Collaborer avec le Ministère de la santé et des services sociaux à l'élaboration d'une politique nationale de santé et de bien-être.

- Compléter les plans régionaux d'organisation des services en santé mentale et en déficience intellectuelle, les soumettre à l'approbation du Ministre et en assurer l'implantation.

- Assumer des responsabilités additionnelles en matière de transport ambulancier.

- Poursuivre le développement des différents systèmes d'information sur la clientèle.

- Établir un système permanent d'évaluation des services rendus à la population.

- Finaliser la mise à jour du plan d'organisation du CRSSS-04.

LA PLANIFICATION ET PROGRAMMATION

L'année 1989-1990 marque un point tournant en matière de planification et de programmation des services au Conseil régional. En effet, le nouveau plan d'organisation du CRSSS-04 implique un modèle différent d'intégration des fonctions de planification et de programmation au sein de chacun des dossiers.

Dans la foulée du modèle antérieur, l'année terminée le 31 mars dernier aura vu l'aboutissement des démarches relatives au plan régional d'organisation clinique. Ce dossier, auquel nombre d'intervenants du réseau et de membres de la Corporation professionnelle des médecins ont prêté leur concours, devrait être adopté en cours d'année après avoir fait l'objet d'une consultation officielle auprès des centres hospitaliers de la région. Les effectifs médicaux seront établis en fonction de ce plan d'organisation.

Cette année aura aussi permis la mise en oeuvre de plusieurs projets de réaménagement de ressources institutionnelles dans certaines parties de la région. Cette approche, enclenchée avec la participation des établissements, vise particulièrement à rendre les ressources plus conformes aux besoins de la clientèle. Jusqu'à maintenant, les efforts ont surtout porté sur les services aux personnes âgées mais il n'est pas interdit de penser que d'autres clientèles puissent profiter de ces expériences.

Jacques Longval, coordonnateur des services de réadaptation; Marie-Josée Vincent, agente d'information; René Chevrette, directeur à la programmation.

Dans le même ordre d'idée, les personnes âgées aux prises avec une déficience cognitive ont aussi fait l'objet d'une réflexion importante dans le cadre des mesures de désengorgement des urgences. La région veut se doter d'un programme-cadre d'intervention en ce domaine. Dans les prochains mois, la direction générale adjointe à la planification devrait déposer au directeur général des orientations précises en ce domaine, le tout devant s'inscrire dans un cadre de référence des services aux personnes âgées de la région 04.

Il ne faudrait pas passer sous silence les travaux qui amènent le Conseil régional à une rigueur accrue en ce qui concerne la validité et la fiabilité des données sur les clientèles et les ressources et ce, grâce à l'utilisation de l'informatique. À titre d'exemple, le Conseil régional a développé une méthode d'évaluation de la clientèle hébergée qui, tout en donnant un tableau précis et constant des services requis, permet l'économie de sommes importantes que nécessiterait l'évaluation continue de type traditionnel. D'autres outils du même genre devraient voir le jour au cours de l'année 1990-1991.

D'autres dossiers ont aussi fait l'objet d'interventions particulières au cours de l'année écoulée. Voici les principaux.

Jeunes en difficultés d'adaptation

- Développement d'un projet de protocole d'entente régionale entre la Direction de la protection de la jeunesse, les CLSC et les centres d'accueil de réadaptation en regard de la protection de la jeunesse.

- Préparation d'un formulaire régional de cueillette de données pour les jeunes en difficultés dans le but d'implanter l'outil «plan de services individualisé.»

- Étude sur les places de réadaptation dans les centres d'accueil de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation. Cette recherche a mené à la transformation d'une unité de filles en une unité pour garçons au Pavillon Laforest de Drummondville.

- Reconduction des projets «Programme action court terme» (PACT) et «Agent de liaison CLSC-DPJ» dans le cadre de programmes spécifiques reliés à la liste d'attente en protection de la jeunesse.

Alcoolisme et toxicomanie

- À l'intention des jeunes, un programme régional de prévention en toxicomanie fut expérimenté dans une sous-région. Les observations qui s'en dégagent nous permettront d'harmoniser le programme en vue d'une implantation sous-régionale.

- Le CRSSS, en lien avec la Maison Domrémy, a coordonné l'ensemble des activités reliées à la semaine de prévention sur l'usage et l'abus des drogues. L'expérience a rejoint nombre d'employeurs et s'est avérée très profitable.

Plan régional d'organisation des services pour les personnes présentant une déficience intellectuelle

L'année 1989-1990 a permis à la Commission régionale des services en déficience intellectuelle de développer une hypothèse de plan régional d'organisation des services en déficience intellectuelle.

Cette première phase est terminée. Le modèle retenu fait l'objet d'une vaste consultation sur les principaux éléments reliés au cadre théorique, à l'état de situation et aux recommandations qui s'en dégagent, de même que sur le plan d'action.

Cette consultation devra permettre à tous les intéressés d'exprimer leur point de vue lors d'audiences dans chaque sous-région et, par la même occasion, permettre d'ajuster et de bonifier ce plan régional.

Plan régional d'organisation de services en santé mentale

Cette année, le Comité tripartite en santé mentale a réalisé une partie importante du mandat confié au CRSSS à savoir, l'élaboration d'un plan régional d'organisation des services en santé mentale et la coordination de sa mise en place. On a ainsi pu faire un état de situation régionale, prioriser les besoins et faire connaître les rôles et fonctions des principaux intervenants.

L'ensemble de ces éléments fait l'objet d'une vaste consultation régionale où les principaux intéressés feront connaître leurs commentaires et proposeront des ajustements de façon à bonifier le plan régional d'organisation des services.

Contrôle des admissions en soins de longue durée

Nous avons évalué les besoins de soins et de services de plus de 2 500 personnes au cours de l'année et avons procédé à l'admission de plus de 1 000 nouveaux bénéficiaires au sein des ressources du réseau soit:

- 768 familles d'accueil
- 2 549 lits en centres d'accueil et pavillons
- 1 069 en centres hospitaliers de soins de longue durée.

Le tableau ci-après fait état du travail accompli.

SYSTÈME RÉGIONAL D'ADMISSION

TERRITOIRES de DSC	Shawinigan	Drummondville	Trois-Rivières	Total
Inscription (évaluation-réévaluation)	330	466	685	1 451
Demandes étudiées				
• par équipe d'allocation des services	833	722	970	2 525
• par comité d'orientation et d'admis.	296	452	719	1 467
Admissions et transferts	266	351	475	1 092
Durée moyenne attente avant admission	mai 1990			
	71	89	85	

ÉTAT DE LA LISTE D'ATTENTE SELON L'ORIENTATION ET LA PROVENANCE: 90-05-21

TERRITOIRES DE DSC	NOMBRE	ORIENTATION				PROVENANCE				
		PAV.	CAH.	CHSLD	AUTRE	DOM.	CHCD	CHSLD-CAH	FA.	PAV.
Shawinigan	34	1	21	2	10	15	12	7	——	
Drummondville	139	10	73	43	13	41	43	35	20	
Trois-Rivières	244	4	160	60	20	81	95	26	42	
Hors région	20	1	14	5	——	6	7	7	——	
TOTAL:	437	16	268	110	43	143	157	75	62	

LÉGENDE: CAH: centre d'accueil d'hébergement
CHSLD: centre hospitalier de soins de longue durée
DOM.: domicile
F.A.: famille d'accueil
PAV.: pavillon

IMMOBILISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Des subventions de plus de 6 500 000 $ en immobilisations et 2 300 000 $ en équipements ont été obtenues par les établissements de la région 04 au cours de l'année écoulée. Le Conseil régional a aussi présenté nombre d'autres recommandations au Ministère. Ainsi, pour le secteur hospitalier, des projets totalisant près de 105,6 millions de dollars furent recommandés dont 7.3% se rapporte au développement technologique et 92,7% aux immobilisations. En ce qui concerne le secteur social, des recommandations de 26,2 millions de dollars ont été déposées au Ministère se répartisssant en 99% pour des immobilisations et 1% pour des équipements. On trouvera au tableau ci-joint, la distribution de ces budgets selon les postes budgétaires.

En 1989-1990, un cadre de référence régissant la distribution budgétaire des immobilisations et équipements pour les secteurs sanitaire et social fut adopté par le Conseil d'administration. Ce cadre de référence se veut un outil de travail objectif où prime l'imputabilité aux établissements en ce qui concerne les projets priorisés par chacun et comblés par l'instance régionale.

Ayant le souci d'une gestion, la plus transparente possible, nous retrouvons parmi les objectifs 1990-1991, les dossiers suivants: une politique de distribution budgétaire pour le renouvellement des équipements en services sociaux encore plus équitable, un guide de remplacement des véhicules adaptés, une planification des investissements en informatique pour le réseau et une étude de la vétusté des immeubles.

INVESTISSEMENTS 1989-1990 DANS LA RÉGION 04

IMMOBILISATIONS	SECTEUR HOSPITALIER	SECTEUR SOCIAL
- Sécurité	500 861 $	509 367 $
- Vétusté	1 875 684 $	681 341 $
- Rénovation fonctionnelle	1 184 000 $	28 940 $
TOTAL	5 421 945 $	1 219 648 $

ÉQUIPEMENTS	SECTEUR HOSPITALIER	SECTEUR SOCIAL
- Renouvellement	543 130 $	400 307 $
- Informatique	250 000 $	200 000 $
- Développement	à venir	83 000 $
- Projets du MSSS	764 000 $	81 000 $
TOTAL	1 557 130 $	764 307 $

LE TRANSPORT AMBULANCIER

Le Conseil régional s'est vu confier en 1989-1990 un mandat relatif à la décentralisation des responsabilités du transport ambulancier. Il devait notamment conclure un contrat avec chacune des entreprises de cette nature de la région. Or, le Conseil régional 04, tout comme les autres CRSSS du Québec, n'a pu parvenir à une entente avec les regroupements de transporteurs. Néanmoins, ces derniers ont bénéficié d'une entente de principe leur assurant la stabilité des revenus. Le budget de cette première année a été de 7 533 823,00 $ dont 59,4% fut affecté aux salaires. L'exercice a occasionné un déficit de plus de 250 000,00 $ lequel a été compensé par les surplus au fonds d'opération.

UTILISATEURS DU SERVICE AMBULANCIER

ÂGE	UTILISATEURS	POURCENTAGE
0-17 ans	1 495	5,53 %
18-24 ans	1 271	4,70 %
25-44 ans	4 261	15,76 %
45-64 ans	5 034	18,62 %
65 ans et plus	14 972	55,38 %
TOTAL	**27 033**	**100 %**

L'équipe du service ambulancier du CRSSS-04 comprend:

- un coordonnateur
- un contrôleur financier, un contrôleur de la qualité
- deux commis à la saisie des données
- une secrétaire.

Pour 1990-1991, une augmentation du nombre de transports de l'ordre de 2% est prévue. Aussi, outre la gestion des contrats à budget, le CRSSS entreprendra-t-il la rédaction du plan de services prévu par la Loi 34.

Jacques Isabelle, contrôleur de la qualité des services ambulanciers; Doris Béliveau, secrétaire; Pauline St-Louis, commis intermédiaire.

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Le service «Formation» au CRSSS-04 se transforme graduellement en service régional de développement des ressources humaines. Pour ce faire, il s'est doté de trois grands plans directeurs soit:

- perfectionnement
- recherche-développement organisationnel
- programmes-réseau.

LE PLAN DIRECTEUR DE PERFECTIONNEMENT

Trente jours de formation ont été organisés pour les cadres du réseau régional au cours de l'année 1989-1990. La formation offerte inclut un programme de formation créditée, des sessions sur la Loi de la protection de la jeunesse et, des groupes de support professionnel. De plus, le service régional, conjointement avec un comité d'experts des centres hospitaliers, a effectué une analyse de besoins des cadres intermédiaires en vue de la programmation 1990-1991.

LE PLAN DIRECTEUR DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

La formation est un outil de développement important mais il en existe d'autres comme la mobilité, les programmes de formation des cadres, l'aide au personnel... Le service de développement des ressources humaines élabore avec des membres du réseau une enquête pour connaître les besoins du réseau en matière de développement. Les résultats de l'enquête permettront au Conseil régional de proposer pour l'année 1990-1991 des pistes de réflexion et d'action pour les ressources humaines du réseau régional.

LE PLAN DIRECTEUR DES PROGRAMMES-RÉSEAU

a) Les plans d'intervention

Environ quarante jours de formation-consultation ont été offerts en centres d'accueil d'hébergement pour l'implantation des plans d'intervention. À ce jour, grâce au concours des directions générales et des soins infirmiers, les centres d'accueil ont complété l'organisation des plans d'intervention. Les centres se proposent d'aborder la gestion de la qualité pour l'année 1990-1991.

b) La santé mentale

En vue de développer le programme régional de formation en santé mentale et permettre ainsi l'actualisation de la politique, une analyse des besoins de formation fut réalisée sur le territoire 04. Avec l'apport d'un comité consultatif composé d'intervenants et de gestionnaires des réseaux publics et communautaires, un questionnaire a été distribué à ces différents groupes pour un total de 216 répondants. Cette enquête dresse le portrait des besoins régionaux et permettra d'effectuer les ajustements requis aux contenus de formation développés au MSSS.

c) La déficience intellectuelle

Le programme de formation des intervenants en adaptation intellectuelle est bel et bien lancé. Au cours de l'année 1989-1990, 224 intervenants provenant des CAR, CSS, CLSC, parents naturels et substituts de même que des membres de groupes de promotion ont participé à des blocs de quinze heures de formation. Un objectif de 300 participants est maintenu pour l'année 1990-1991. Des études de besoins sont présentement en cours, l'une concerne les besoins de formation des gestionnaires qui devront diriger les changements organisationnels pour favoriser l'intégration sociale, l'autre porte sur la sexualité de la personne présentant une déficience intellectuelle.

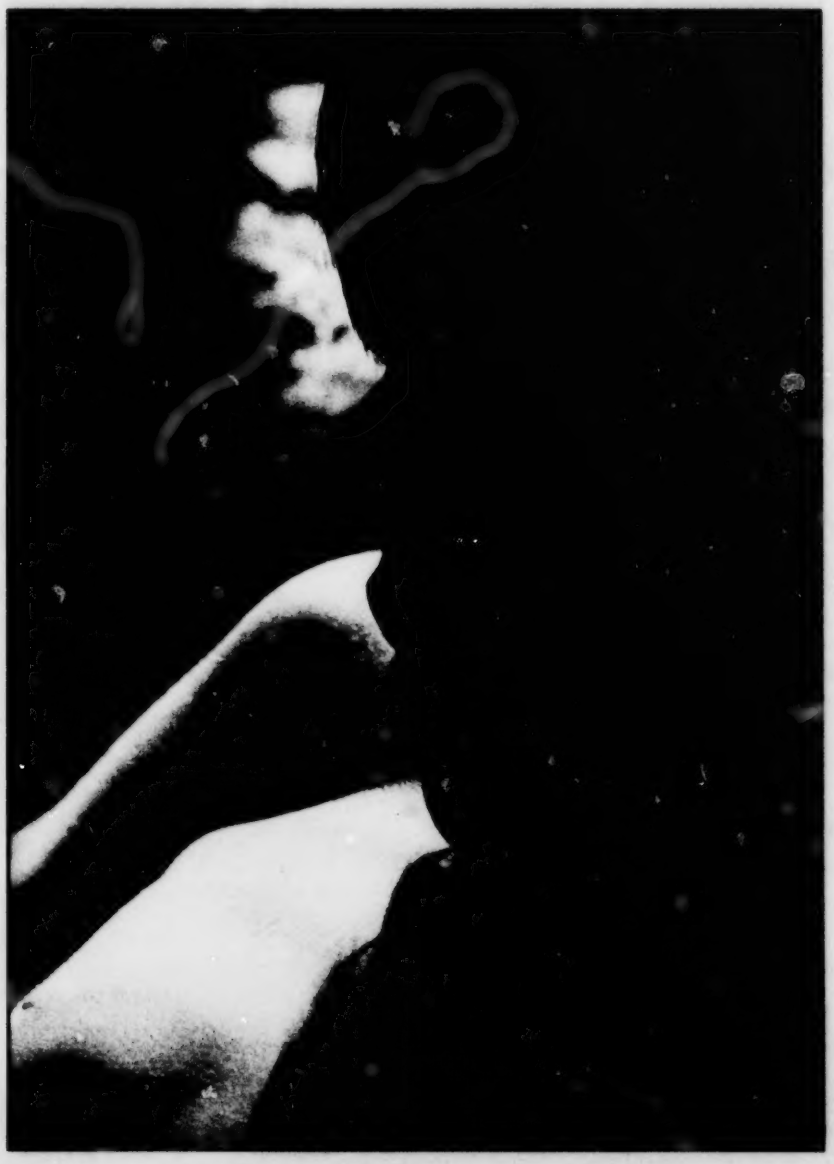

L'INFORMATIQUE, UNE RESSOURCE ACCESSIBLE

ÉPHÉMÉRIDES 1989-1990

Une année charnière pour les manufacturiers, les fournisseurs du réseau et les utilisateurs de la région 04.

Une percée importante des systèmes multi-usagers sur micro-ordinateurs permet une meilleure accessibilité pour les établissements de moindre taille.

La bureautique se décentralise par l'heureux mariage des micros et des minis ordinateurs. Plusieurs établissements ont déjà commencé la migration de leur bureautique sur des micro-ordinateurs versatiles tout en conservant les systèmes financiers et les systèmes clientèles sur les minis.

Raymond Vaillancourt, directeur général adjoint à la planification; Jean-Pierre Dupont, conseiller à la recherche et développement; Serge Beaudry, coordonnateur à la recherche et développement.

L'année 1989-1990 a vu les CLSC de la région 04 négocier une entente de services uniforme et avantageuse avec leur fournisseur.

Six centres d'accueil d'hébergement ont pu profiter du programme d'accès à l'informatique mis de l'avant par le CRSSS-04 et la Commission des services aux établissements. Ces derniers, de même qu'un autre établissement privé conventionné, ont choisi la micro-technologie comme orientation.

Plusieurs centres hospitaliers se sont regroupés pour remettre à jour une étude de leurs besoins. D'autres ont actualisé une phase supplémentaire de leur plan directeur.

Le Conseil régional opte aussi pour la micro-technologie afin de satisfaire ses nouveaux besoins en bureautique et met de l'avant un programme d'accès à la micro-informatique pour le personnel.

Un inventaire complet des ressources informatiques de la région a été fait et le résultat sera publié sous peu.

CONCLUSION

La dernière décennie a vu naître la micro-informatique et l'année 1990-1991 amorce résolument la phase de consolidation. Les établissements peuvent désormais entrevoir l'informatique comme une ressource de plus en plus indispensable.

LA COMMUNICATION AU CONSEIL RÉGIONAL

La direction des communications est notamment responsable des activités d'information et de relations publiques avec le réseau et la communauté. Au cours de l'année 1989-1990, elle a ainsi réalisé les activités suivantes:

Information

- Accueil et information à la population.
- Conférences de presse, communiqués et relations avec les médias.
- Organisation des consultations publiques sur les plans de services en déficience intellectuelle et en santé mentale.
- Représentation du Conseil régional à différentes activités du milieu, reliées à la santé et aux services sociaux.

Les conseils d'administration des établissements

- Contrôle des séances publiques d'information.
- Coordination des élections des membres des conseils d'administration des établissements et tenue à jour des fichiers des membres.
- Nomination des délégués des organismes bénévoles reconnus au sein des conseils des établissements.

Publications et productions

- Bulletin Le Réso-lu, tirage 1 500 exemplaires, sept numéros en 1989-1990.
- Réédition du «Lexique des services en déficience intellectuelle.»
- Rapport annuel, brochures, dépliants et autres.
- Production d'un vidéo sur le programme Mesure «Expérience de Travail.»

Organisation de colloques

- Le colloque sur les Orientations gouvernementales dans le cadre de l'assemblée annuelle d'information 1988-1989 du Conseil régional a réuni plus de 200 personnes en juin 1989.

Les organismes bénévoles

Le Conseil régional recommande à chaque année au Ministère l'allocation de subventions aux organismes bénévoles dont les activités favorisent le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. En 1989-1990, le budget global attribué aux quatorze centres d'action bénévole s'élevait à 583 380,00 $.

Ces organismes oeuvrent auprès des personnes âgées, des personnes handicapées, des malades chroniques et des familles en difficultés. Les services dispensés évitent ou retardent le placement en institutions et améliorent la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie résidant à domicile.

Autres activités

- Conseil et appui aux comités de bénéficiaires au sein des établissements.
- Avis au Ministère sur les dossiers des établissements concernant les candidats aux Prix Persillier Lachapelle.
- Organisation du concours «Les Prix du Conseil régional.»
- Application d'un plan de contingence pour le contrôle de la disponibilité des services dans le cadre des négociations de conventions collectives.

Les droits des bénéficiaires

Le Conseil régional assume la responsabilité de recevoir et traiter les plaintes des bénéficiaires avec le souci constant d'assurer à chaque citoyen le respect de ses droits et la meilleure qualité de soins et services possible compte tenu des ressources des établissements. Le tableau ci-après présente le type de plaintes traitées.

OBJET ET RÉSULTAT DES PLAINTES 1989-1990

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT	OBJET	A	B	C	D	E	F
CENTRE HOSPITALIER DE SOINS DE COURTE DURÉE	98	17	8	23	8	39	3
CENTRE HOSPITALIER DE SOINS DE LONGUE DURÉE	8	1	0	2	3	2	0
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES	29	2	4	20	0	2	1
CENTRE D'ACCUEIL D'HÉBERGEMENT	11	0	0	1	7	1	2
CENTRE D'ACCUEIL DE RÉADAPTATION	15	1	1	6	5	0	2
CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE DU QUÉBEC	30	7	9	6	5	0	3
FAMILLE D'ACCUEIL	9	1	0	1	7	0	0
INSTALLATION SANS PERMIS	5	3	0	1	1	0	0
COMPAGNIE D'ASSURANCE	2	0	0	0	0	2	0
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	1	0	0	1	0	0	0
AUTRE	7	1	0	0	3	3	0
GRAND TOTAL:	215	33	22	61	39	49	11

Légende: **A - Qualité des soins et services dispensés aux bénéficiaires**
B - Qualité des relations humaines et des communications
C - Accessibilité et continuité des services
D - Qualité du milieu de vie et qualité des ressources matérielles
E - Aspect financier
F - Autres droits des bénéficiaires

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le Centre de documentation du CRSSS-04 possède une collection de près de 8 000 titres. On y retrouve des volumes, périodiques, documents légaux, études, rapport, contrats de services, productions du CRSSS-04 et autres portant sur un très large éventail de sujets afférents aux services de santé et aux services sociaux.

Un des projets réalisé cette année a été la production d'une procédure d'accès aux services du Centre de documentation. On veut ainsi s'assurer d'une diffusion accrue de l'information relative aux services suivants ainsi qu'une meilleure accessibilité:

- prêts directs;
- prêts et photocopies de documents interbibliothèques;
- recherches bibliographiques informatisées;
- consultation sur place;
- diffusion périodique d'une liste des acquisitions et du répertoire des établissements.

Au cours de l'exercice 1989-1990, le Centre de documentation a consenti plus de 500 prêts et effectué 125 recherches bibliographiques. Il a aussi répondu à plusieurs demandes de renseignements documentaires. Enfin, quelque cent personnes ont effectué des consultations sur place.

MESURE «EXPÉRIENCE DE TRAVAIL»

L'application de la Loi sur la réforme de l'aide sociale en août 1989 confère une toute nouvelle image au programme **«Travaux communautaires»**. Plusieurs changements apparaissent dont l'appellation même de la mesure qui devient **«Expérience de travail»** et l'admissibilité des participants dont la limite d'âge est désormais de 55 ans.

Jocelyn-Ann Leblanc Girard, conseillère en droits de la personne; Benoît Villemure, coordonnateur de la mesure «Expérience de travail»; Léon A. Lemay, directeur des communications.

Par ailleurs, le gouvernement, les établissements du réseau et les organismes à but non lucratif sont toujours les principaux partenaires du CRSSS-04 dans les 125 projets socio-sanitaires actifs. L'objectif demeure sensiblement le même soit de permettre à plus de 400 prestataires de l'aide sociale d'effectuer une démarche visant à développer ou maintenir certaines habiletés, attitudes ou comportements susceptibles d'accroître leur possibilité d'accéder au marché du travail par la participation à des activités communautaires.

Dans cette optique, le Conseil régional tenait en avril dernier un colloque ayant comme thème **«Consolidons nos efforts»**. Ce colloque avait comme but de favoriser une réflexion sur la mesure **«Expérience de travail»** et de permettre au CRSSS-04, aux bénéficiaires de la sécurité du revenu et aux promoteurs de se rencontrer et d'échanger.

CHAMPS D'APPLICATION DE LA MESURE «EXTRA»

Secteurs	Projets
- Alcoolisme-Prévention	15
- Hébergement	19
- Maintien à domicile	7
- Maisons de femmes	4
- Réadaptation	5
- Services à la jeunesse	20
- Soins en centre hospitalier	5
- Autres	40

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

En plus de nombreuses fonctions et responsabilités habituelles de l'ajout de fonds à gérer et de nouveaux membres du personnel à intégrer, la Direction des services administratifs a notamment réalisé les activités suivantes au cours de l'exercice 1989-1990:

- Modélisation des données aux fins de partage du budget de développement des services pour personnes âgées en perte d'autonomie.
- Nouvelle présentation de l'information financière servant à la prise de décision.
- Négociation avec le Ministère du budget nécessaire à l'agrandissement des bureaux du CRSSS.
- Élaboration d'un plan de gestion financière couvrant l'ensemble des secteurs de l'administration financière du Conseil régional.
- Développement d'un nouveau cycle budgétaire.
- Préparation de textes des nouvelles conventions collectives (CSN, CEQ).

Au cours de l'année 1990-1991, nous nous proposons d'actualiser les projets suivants:

- Élaboration d'un manuel d'information sur la gestion des ressources humaines, matérielles, informatiques et financières.
- Migration des systèmes financiers et comptables du système WANG ou système NCR.
- Aménagement fonctionnel des nouveaux locaux de l'organisme.

Gaston Bergeron, conseiller en système informatiques et bureautiques; Normand Bouchard, directeur des services administratifs; Jacynthe Rioux, secrétaire de direction.

LISTE DU PERSONNEL PAR DIRECTION

Direction générale

Beaudet, Nicole
Boisvert, Danielle
DESSUREAULT, J.-Yves, directeur général
MONGRAIN, Micheline

Direction des communications

DUBOIS, Lyne
DUPUIS LAMOTHE, Solange
FALARDEAU, Pierrette
GODIN, Christine
LEBLANC GIRARD, Jocelyn Ann
LÉGER, Lucille
LEMAY, Léon-A., directeur
NADEAU, Madeleine
SINCLAIR, Louise
VILLEMURE, Benoit
VINCENT, Marie-Josée

Direction de la programmation

ALLAIRE, Jean-Denis
BEAULAC, Colette
BEAUMIER, Yolande
BRAGAGNOLO, Jean
BRETON, Claudette
CHEVRETTE, René, directeur
COSSETTE, Sylvie
DANEAULT, Carole
DESMEULES, Doris
FOURNIER, Lucie (contrat de service)
GAGNON, Françoise (contrat de service)
GERMAIN, Carole
LONGVAL, Jacques
MARTEL, Monique
NADEAU, Odette
MARTEL, Monique
ST-JEAN, Raymonde
PRUCHA, Louise
SÉNÉCAL, Françoise
SWIFT, Linda

Direction de recherche, évaluation, développement

BEAUDRY, Serge
DUPONT, Jean-Pierre
JALBERT, Claude
LÉTOURNEAU, Raymond Dr.
MORINVILLE, Nicole
ROCHELEAU, Carole
VAILLANCOURT, Raymond, dir.

Direction de la gestion des ressources réseau

BARIL, Jean
BÉLIVEAU, Doris
BERGERON, Gaston
BLANCHET, Christine
BOUCHER, Sylvie
BRAGAGNOLO, Doris
BROUILLETTE, Jean-Paul, directeur
COUTURE, Danielle (contrat de service)
DUGRÉ, Lucie (contrat de service)
DUQUETTE, Michel (contrat de service)
GÉLINAS, Mario
GUAY, Daniel
HÉBERT, Gilles
HARRISSON, Daniel (contrat de service)
ISABELLE, Jacques (contrat de service)
LACOURSE, Suzanne
ROCK, Guylaine
ST-LOUIS, Pauline
VERRETTE, Francine

Direction des services administratifs

BOUCHARD, Normand, directeur
CÔTÉ, Sylvie
FOURNIER, Huguette
HAMROUNI, Ali
PONTBRIAND, Carmen
RIOUX, Jacynthe

Direction générale

Direction des communications

Direction de la programmation

**Direction
de recherche,
évaluation, développement**

**Direction
de la gestion
des ressources réseau**

**Direction
des services administratifs**

FONDS D'EXPLOITATION

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	1989-90	1988-89
REVENUS		
SUBVENTIONS DU M.S.S.S.	2 168 785	1 949 565
REVENUS DE PLACEMENTS	32 500	17 985
AUTRES REVENUS	483 320	180 387
	2 684 605	2 147 937
DÉPENSES		
SALAIRES	1 735 778	1 462 296
CHARGES SOCIALES	120 919	102 167
FRAIS DE DÉPLACEMENT	96 483	69 828
ACHAT DE SERVICES	241 936	148 964
COMMUNICATIONS	98 294	80 163
LOYER	100 545	70 178
FOURNITURES ET MATÉRIEL	55 738	38 837
IMMOBILISATIONS ET ÉQUIPEMENTS	100 907	69 508
AUTRES DÉPENSES	116 054	130 777
	2 666 654	2 172 718
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (des dépenses sur les revenus)	17 951	(24 781)

FONDS DES SERVICES EN CLSC

MAINTIEN À DOM. PERS. HAND. (OPHQ)	494 375
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	141 600
LABORATOIRES	14 433
FOURNITURES & ÉQUIPEMENTS	39 076
PLACEMENTS D'ENFANTS	27 955
TOTAL	717 439

AUTRES FONDS

SANTÉ MENTALE	468 897
GESTION DES ADMISSIONS	352 935
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	228 259
RECHERCHES EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE	211 514
MÉDECINS EN RÉGIONS ÉLOIGNÉS	128 730
RÉPIT ET DÉPANNAGE	130 520
LISTE D'ATTENTE DPJ	190 844
ALCOOLISME ET TOXICOMANIES	70 133
AIDE MATÉRIELLE	43 394
AUTRES PROGRAMMES	15 104
TOTAL	1 840 330

EXTRAIT DES ÉTATS FINANCIERS 1989-1990

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS

FONDS GÉRÉS

	SERVICES EN CLSC *	IMMO+ÉQUIP. SANTÉ	IMMOBILIS. SOCIAL	ÉQUIP. SOCIAL	LOCATION D'ESPACES	TRANSPORT AMBULANCIER	EXPÉRIENCES DE TRAVAIL	DÉSENGORG. URGENCES	AUTRES FONDS *	TOTAL
PROVENANCE										
SUBVENTIONS DU MSSS	773 371	7 292 110	1 429 250	900 548	2 644 300	5 885 626	514 600	2 024 072	1 759 129	23 223 006
CONTRIBUTIONS DES ÉTABLIS.	0	0	0	0	0	0	0	25 000		25 000
ABROGATIONS DES PROJETS	0	5 912	22 599	6 799	0	0	18 882	35 484	46 566	136 242
REVENUS D'INTÉRÊTS	11 450	0	0	0	23 977	0	3 500	34 480	77 800	151 207
AUTRES REVENUS	1 065	0		0	0	0		0	2 000	3 065
	785 886	7 298 022	1 451 849	907 347	2 668 277	5 885 626	536 982	2 119 036	1 885 495	23 538 520
ATTRIBUTIONS										
SUBVENTIONS VERSÉES	717 439	2 339 438	0	0	2 484 240	4 912 859	543 073	2 031 772	1 224 437	14 253 258
PROJETS AUTORISÉS:										0
- IMMOBILISATIONS	0	3 551 774	1 212 148	0	0	0	0	0	0	4 763 922
- ÉQUIPEMENTS	0	793 130	0	786 807	0	0	0	0	0	1 579 937
SALAIRES	0	0	0	0	0	0	0	0	308 612	308 612
CHARGES SOCIALES	0	0	0	0	0	0	0	0	23 460	23 460
FRAIS DE DÉPLACEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	13 049	13 049
SERVICES ACHETÉS	0	0	0	0	0	55 900	0	0	84 983	140 883
MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	10 679	10 679
INTÉRÊTS SUR EMPRUNT	0	466 422	101 750	68 048	0	150 126	0	423	0	786 769
AUTRES DÉPENSES	0	8 771	7 500	7 500	0	246 800	12 000	69 850	175 110	527 531
	717 439	7 159 535	1 321 398	862 355	2 484 240	5 365 685	555 073	2 102 045	1 840 330	22 408 100
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS	68 447	138 487	130 451	44 992	184 037	519 941	(18 091)	16 991	45 165	1 130 420
SOLDE À ATTRIBUER AU DÉBUT	3 366	98 046	49 039	13 512	37 059	(142 783)	105 125	12 838	206 560	382 762
SOLDE À LA FIN	71 813	236 533	179 490	58 504	221 096	377 158	87 034	29 829	251 725	1 513 182

LES QUALIFICATIONS DU PERSONNEL DU CRSSS-04

A) Sciences humaines

BAC en psychopédagogie
BAC en science de la santé
BAC en sciences infirmières (3)
BAC spécialisé en service social (2)
BSC Ergothérapie
DEC en assistance sociale
DEC en sciences de la santé
DEC en sciences infirmières
Docteur en médecine
Maîtrise counselling
Maîtrise en gestion des services sociaux
Maîtrise en psychologie (3)
Maîtrise en service social (2)

B) Sciences de l'administration

BAC en biologie médicale
BAC en science comptable et administration (2)
BAC spécialisé en administration (4)
BAC spécialisé en sciences comptables
Certificat en administration
Maîtrise en administration des affaires
Maîtrise en administration publique (3)
Maîtrise en sciences commerciales
Scolarité de maîtrise en administration publique (2)
Secrétaires — Commis de bureau (19)
Technicienne en administration (2)

C) Autres

BAC en communication
BAC en droit
BAC es Art
BAC spécialisé en sciences religieuses
BSCA Ingénieur civil
BSCA Ingénieur mécanique
Certificat en journalisme
Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional
Technicienne en documentation

LES PRIX DU CONSEIL RÉGIONAL POUR 1990

Pour une cinquième année, le Conseil régional a décerné ses prix annuels à des personnes qui se sont particulièrement distinguées dans le champ des services de santé et des services sociaux.

Dans la catégorie **«PERSONNEL AUX SERVICES DIRECTS À LA POPULATION»**, l'honneur échoit à madame Claire Baillargeon, travailleuse communautaire du C.L.S.C. Des Chenaux. A également reçu une mention d'honneur, madame Chantal Coulombe, éducatrice à Ville-Joie St-Dominique.

Dans la catégorie **«PERSONNEL CADRE»**, monsieur Jean-Pierre Gagnon, directeur des services professionnels au Centre d'accueil de réadaptation Domrémy de Trois-Rivières a ravi la première place. Monsieur Pierre J. Morin, conseiller cadre au Centre de services sociaux du Centre du Québec a obtenu la mention d'honneur réservée aux finalistes.

Enfin, dans la catégorie **«BÉNÉVOLES»** (incluant les membres de conseils d'administration), madame Denise Poudrier présidente du service bénévole de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska s'est méritée la palme d'excellence. Madame Thérèse Bellefeuille, présidente de l'Association des bénévoles du Centre d'accueil Joseph Garceau de Shawinigan s'est rendue en finale du prix.

Lors d'une réception en l'honneur des récipiendaires, le président du Conseil régional, monsieur Yvon Milette a remis aux trois gagnants une sculpture stylisée, oeuvre de l'artiste trifluvienne Danielle Thibeault, pour signaler l'excellence de leur contribution au fonctionnement et au développement des services de santé et services sociaux dans la région Mauricie/Bois-Francs.

Rappelons que le Jury formé de trois membres du conseil et du directeur des communications était présidé par monsieur Wilfrid Duchesne.

À cette occasion, le CRSSS-04 a aussi honoré la contribution exceptionnelle de monsieur André Brousseau à la gestion des services de santé. Président du CH Ste-Marie de Trois-Rivières, M. Brousseau a aussi présidé l'Association des hôpitaux du Québec. En juin dernier, il a été élu président désigné de l'Association des hôpitaux du Canada.

André Brousseau, Claire Baillargeon, Yvon Milette, président, Denise Poudrier, Jean-Pierre Gagnon, Jean-Yves Dessureault, directeur général.

RÉSEAU RÉGIONAL DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

DISTRICT DE DSC	TERRITOIRE DE CLSC	POPULATION 1986	CENTRES HOSPITALIERS (CH)	CENTRES LOCAUX DE SERVICES COMMUNAUTAIRES	CENTRES SERVICES SOCIAUX	CENTRES D'ACCUEIL D'HÉBERGEMENT (CAH)	CENTRES D'ACCUEIL DE RÉADAPTATION (CAR)
DSC CH RÉG. DE LA MAURICIE	Haute Mauricie	16 732	- St-Joseph L.T.	- Haut St-Maurice	CSSCQ	- Méritas (fusionné avec CLSC)	- La Tuque
	Normandie	14 218		- Normandie		- Mgr Paquin - Ste-Thècle	
	Centre Mauricie	67 637	- Laflèche - Rég. de la Mauricie - Ste-Thérèse	- Centre de la Mauricie	CSSCQ	- Grand-Mère - Dehauffe - Joseph Garceau - Shawinigan-Sud - Les Chutes (pr. conv.)	- Ateliers Centre du Québec
DSC CH STE-CROIX	Bois-Francs	60 942	- Bois-Francs (1) - Hôtel Dieu D'Arthabaska	- Suzor-Côté	CSSCQ	- Kingsey Falls - Étoile d'Or	- Centre Nor Val - Centre Joie Ste-Thérèse (priv. conventionné)
	De L'Érable	26 395	- CHSLD intégré CLSC - CH St-Julien (1-2)	- De L'Érable		- Bois-Francs - Lyster - St-Eusèbe	
	Drummond	75 945	- Georges-Frédéric (1) - Ste-Croix (1)	- Drummond	CSSCQ	- Notre-Dame-du-Bon-Conseil	- Pavillon Laforest
DSC CH STE-MARIE	Cap-de-la-Madeleine	45 909	- Cloutier (1)	- Du Rivage (intégré au CAH Père-Fr.		- Père Frédéric	
	Des Chenaux	12 776		- Des Chenaux		- La Pérade - St-Narcisse - St-Stanislas (priv. conv.)	
	Lotbinière Ouest	20 771		- Les Blés d'Or		- Fortierville - Deschaillons - Romain Becquet	
	Maskinongé	23 328	- Comtois	- Valentine-Lupien	CSSCQ	- Louiseville - Ernest Jacob	
	Nicolet	24 467	- Christ Roi - Foy. Nicolet (1)	- Nicolet-Yamaska	CSSCQ	- Lucien Shooner - St-Célestin	
	Trois-Rivières	73 522	- Cooke - St-Joseph (1) - Ste-Marie	- Les Forges	CSSCQ	- Louis Denoncourt - Joseph Denys	- Clin. Réadapt. - Domrémy - V J St-Dominique - Rés. de la Maur. - Corp. Les 2 Rives
	TOTAL:	462 642					

(1) Ces centres hospitaliers offrent aussi des lits d'hébergement
(2) Ce centre hospitalier a aussi une vocation de réadaptation en déficience intellectuelle

Le Conseil régional de la santé et des services sociaux s'ajoute à cet ensemble d'établissements publics. Le réseau est complété par des pavillons, des familles d'accueil, des ressources privées, des organismes communautaires et des bénévoles.

CRSSS-04, Direction des Communications MAI 1990

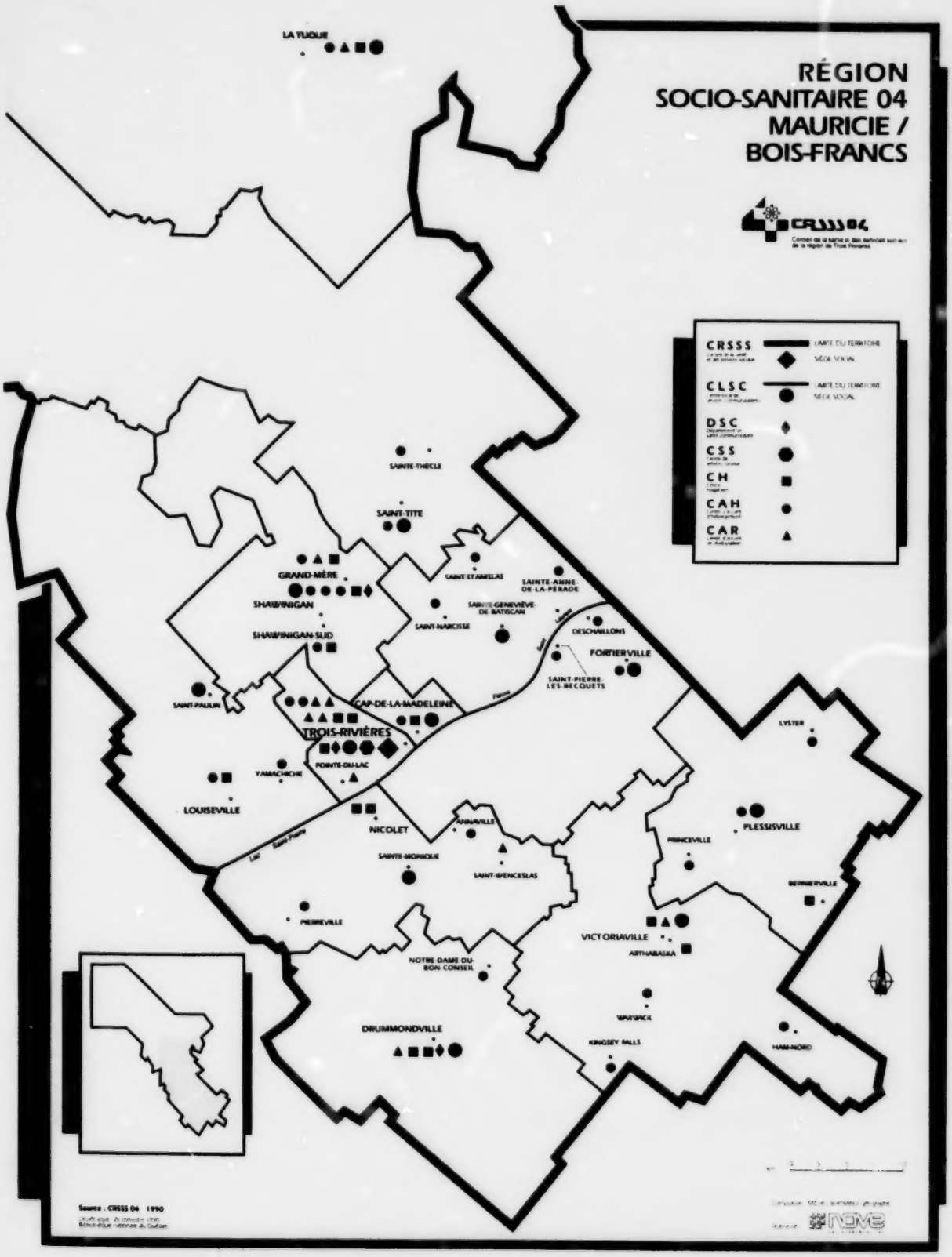
RÉGION
SOCIO-SANITAIRE 04
MAURICIE /
BOIS-FRANCS
CRSSS 04
CRSSS
LIMITE DU TERRITOIRE
SIÈGE SOCIAL
CLSC
LIMITE DU TERRITOIRE
SIÈGE SOCIAL
DSC
CSS
CH
CAH
CAR
LA TUQUE
SAINTE-THÉCLE
SAINT-TITE
GRAND-MÈRE
SAINT-ETIENNE
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE
SHAWINIGAN
SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN
SAINT-NARCISSE
SHAWINIGAN-SUD
DESCHAILLONS
FORTIERVILLE
SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS
SAINT-PAULIN
CAP-DE-LA-MADELEINE
TROIS-RIVIÈRES
POINTE-DU-LAC
YAMACHICHE
LOUISEVILLE
NICOLET
SAINT-GRÉGOIRE
SAINTE-MONIQUE
SAINT-WENCESLAS
PIERREVILLE
LYSTER
PLESSISVILLE
PRINCEVILLE
BERNIERVILLE
VICTORIAVILLE
ARTHABASKA
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL
WARWICK
DRUMMONDVILLE
KINGSEY FALLS
HAM-NORD
Source : CRSSS 04 1990